

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_6
id. 3937

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET GARONNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2017 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et Garonne, tel qu'il a été présenté au conseil de gestion de l'établissement.

La subvention du Département est en légère diminution pour un total de 1 150 000 € (- 20 000 € par rapport à 2017), les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées passant de 1 083 948 € à 1 077 770 €. Les recettes d'activités sont en augmentation avec 337 196 € (+ 25 124 €).

En investissement, un emprunt de 600 000 € a été signé en 2017, dont 150 000 € ont été versés sur l'exercice.

Des dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 303 322 € pour :

- la réfection de la piscine : 44 037 €. Un marché de travaux a été attribué en février 2018, pour un montant total de 633 445€ TTC, pour réaménager le site de la piscine.
- l’aire de camping car : 29 998 €
- la réfection des bâtiments administratif et d'accueil : 124 239 €
- la voirie : 38 194 €
- les frais divers et équipements : 66 854 € (paddle, pédalos, kayak,...)

Le compte administratif fait apparaître un excédent global de **255 891,64 €** qui se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	552 815,30 €
Excédent 2016	165 589,02 €
Dépenses	641 166,72 €
Excédent d’investissement.....	77 237,60 €
Restes à réaliser en recettes.....	590 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses.....	834 686,00 €
Sous-total restes à réaliser.....	-244 686,00 €
Besoin de financement.....	-167 448,40 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 516 359,16 €
----------------	----------------

Excédent 2016	102 184,19 €
Dépenses	1 439 889,31 €
Excédent de fonctionnement.....	178 654,04 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

► l'excédent de fonctionnement de 178 654,04 €

- 167 448,40 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 11 205,64 €, en section de fonctionnement au compte 002.

► l'excédent d'investissement de 77 237,60 € sera repris à la même section au compte 001 solde d'exécution reporté

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2018 et est identique à celle-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 du Payeur départemental concernant la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ;
- Approuve le compte administratif 2017 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 255 891,64 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent de fonctionnement de 178 654,04 €
 - 167 448,40 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - le solde, soit 11 205,64 €, en section de fonctionnement au compte 002 ;
 - l'excédent d'investissement de 77 237,60 € sera repris à la même section au compte 001 solde d'exécution reporté

Nombre de votant : 29

Pour l'adoption : 26

Avis contraire : 0

Abstentions : 3

Adopté

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC